

DU 9 AU 11 NOVEMBRE 2019

LE DÉFI DU LION

TROPHÉE AIMÉ VALETTE

**3 JOURS DE RÉGATE
EN SOLO OU DOUBLE**

**DANS LA BAIE
D'AIGUES MORTES**



SAMEDI 9 NOVEMBRE

8h30 : Accueil des retardataires, contrôle de jauge et sécurité. Petit déjeuner offert.

9h30 : Briefing, émargements

11h00 : mise à disposition. Parcours côtier 25 mn environ ou bananes ou deux côtiers.

19h30 : Résultats, apéritif de bienvenue suivi d'un repas (15 euros / personne).

DIMANCHE 10 NOVEMBRE

9h00 : Briefing, émargements, petit déjeuner offert.

10h30 : Mise à disposition Parcours « le grand côtier » 50 mn environ.

Un plat chaud sera offert au fur et à mesure des arrivées.

LUNDI 11 NOVEMBRE

9h00 : Briefing, émargements, petit déjeuner offert.

10h30 : Mise à disposition Petits parcours côtiers ou/et bananes.

18h30 : Proclamation des résultats. au fur et à mesure des arrivées.



Infos & Inscriptions sur : www.sngrpc.com

DEFI DU LION 2019

INSTRUCTIONS DE COURSE

Course en solitaire ou double
Jauge Osiris
Equipement de navigation côtière limitée à 6 milles d'un abri
VHF obligatoire

Organisée par la SNGRPC
www.SNGRPC.COM

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquent aux concurrents étrangers.
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à l'entrée de la SNGRPC.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'entrée de la SNGRPC.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40.

5. PROGRAMME

- 5.1 Programme

A PARTIR DU SAMEDI 2 NOVEMBRE

Accueil des concurrents. Prévenir le club à l'avance pour réservation de place.

SAMEDI 9 NOVEMBRE

8h30 : Petit déjeuner offert.

9h30 : Briefing, émargement

11h : mise à disposition.

Parcours côtiers et/ou parcours construits.

19h30 : Résultats, apéritif de bienvenue suivi du repas.

DIMANCHE 10 NOVEMBRE

8h30 : Briefing, émargement, petit déjeuner offert.

10h00 : Mise à disposition

Parcours « le grand côtier » 50 MN environ. Trophée Aimé Valette

Un plat chaud sera offert au fur et à mesure des arrivées.

LUNDI 11 NOVEMBRE

8h30 : Briefing, émargement, petit déjeuner offert.

10h00 : Mise à disposition

Petits parcours côtiers ou/et parcours construits.

17h00 : Proclamation des résultats.

Nb : l'ordre des courses pourra être revu selon les conditions météorologiques rencontrées.

Possibilité de laisser le bateau au port jusqu'au 17 Novembre, prévenir le club à l'avance pour réservation de la place.

5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.3 S'il y a un long retard il ne pourra pas être donné de départ entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les SOLITAIRES devront arborer une flamme jaune.

Les DOUBLES devront arborer une flamme rose.

7. ZONES DE COURSE

La zone de course englobe l'ensemble limité :

- à l'est par la bouée cardinal des Baronnets (43°27,6' N et 4°08,8' E),
- au sud par la marque spéciale des Emissaires (43°25,9' N et 3°58,1' E)
- à l'ouest par la Cardinale Ouest du parc Conchylicole (43°26,8' N et 3°50,9' E)
- dans la limite des 6 milles nautiques d'un abri

8. LES PARCOURS

8.1 Parcours : Les parcours sont détaillés en annexes.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

8.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

8.4 Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques.

8.5 Les parcours côtiers pourront être modifiés par l'organisateur en fonction des conditions météorologiques prévues.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont les zones interdites à la navigation, notamment les zones conchylicoles, la partie du cantonnement de Porquières interdite à la navigation, les zones de baignade protégées, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs.

Les marques cardinales sont considérées comme obstacles sauf si elles apparaissent en tant que marques de parcours.

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.

11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ pour les parcours construits ou petits côtiers sera classé DNS. Ce délai est porté à 30 minutes pour le grand côtier.

13. SYSTEME DE PENALITE

13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

Un formulaire de déclaration de réparation est à remplir dès le retour à terre.

13.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

13.3 La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 5 % du nombre des inscrits à la disqualification.

14. TEMPS LIMITES

14.1 Temps limite prévu pour finir pour le premier

- Pour les parcours de type « construits » : 1h30.
- Pour les parcours de type « petits côtiers » : 2h30
- Pour les parcours de type « grands côtiers » : 15h

14.2 Temps limite pour finir pour les bateaux les plus lents:

- Pour les parcours de type « construits » : fermeture de la ligne d'arrivée **40 minutes** après l'arrivée **du 4^{ème}**.
- Pour les parcours de type « petits côtiers » : fermeture de la ligne d'arrivée **60 minutes** après l'arrivée **du 4^{ème}**.
- Pour les parcours de type « grands côtiers » : fermeture de la ligne d'arrivée **300 minutes** (5H) après l'arrivée **du 4^{ème}**.

15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

15.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est la SNGRPC. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

15.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour ou après que le comité de course ait signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

15.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parti prenantes ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

15.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16. CLASSEMENT

16.1 Pour chaque course le classement sera réalisé selon le système de points à minima. Le classement final sera obtenu en additionnant les points obtenus à chaque course, le premier étant celui qui a obtenu le moins de points.

Pour le calcul du temps compensé il sera appliqué le système de calcul temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les parcours côtiers avec CVL.

16.2 Validation de l'épreuve et courses retirées

- Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est de 1
- Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- Quand 4 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses 2 plus mauvais scores.

16.3 Chaque course, parcours construits ou petits parcours côtiers est affectée d'un coefficient 1.

Le grand parcours côtier comptera pour 2 courses.

Le trophée AIME VALETTE sera remis au vainqueur (SOLO/DUO confondus).

17. REGLES DE SECURITE

17.1 Les bateaux doivent être équipés pour une navigation côtière limitée à 6 milles d'un abri plus VHF fixe ou mobile.

17.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course dès que possible.

17.3 Le canal VHF utilisé en course est le 72, VHF obligatoire à bord.

17.4 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

18. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

18.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.

18.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

19. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

19.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment, après tirage au sort, pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

19.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

20. PUBLICITE

Les bateaux portant des publicités devront être en conformité avec la fédération de voile.

21. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par le pavillon SNGRPC.

23. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

24. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

25. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

26. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

28. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Président du comité de course :

Président du comité de réclamations :

Comité technique :

Commissaire aux résultats :

ANNEXES PARCOURS

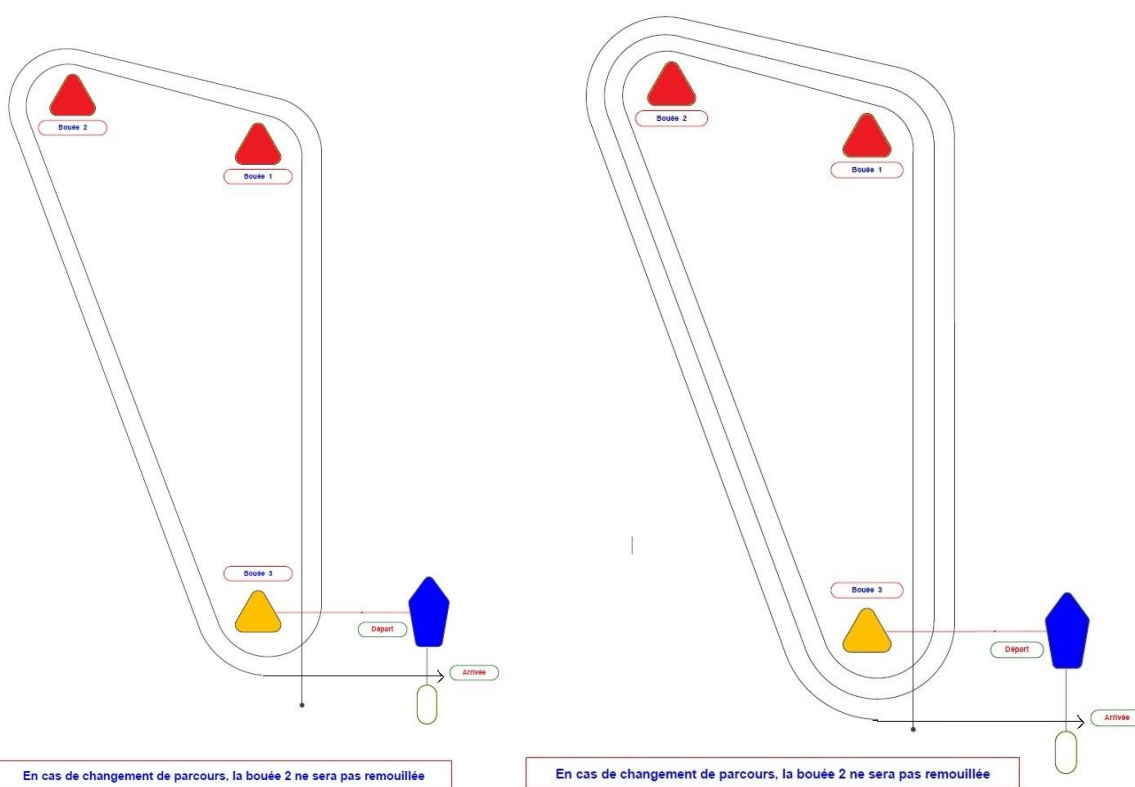
DEPART :

La zone de départ pourra être précisée par le Comité de Course au moment du briefing des concurrents ou par VHF.

Si la zone de départ n'est pas précisée au briefing ou par VHF, elle se situera au point de rassemblement R : Position : 43°31,8' N – 04°05,6' E

Le Comité de Course pourra par la suite être amené à se déplacer selon la nécessité du parcours choisi. Dans ce cas il arborera le pavillon L : « suivez-moi »

PARCOURS CONSTRUITS, type Construit



Parcours 1

parcours 2

PARCOURS COTIERS

MARQUES

Chaque marque est à contourner en la laissant du côté requis.

Un bateau du Comité de course mouillé proche d'une marque de parcours constitue une porte à franchir.

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe Parcours (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué. Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course. Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »

Marques de DEPART: Bouée ORANGE FLUO

Marque de DEGAGEMENT: Bouée JAUNE

Marques de parcours : Bouée ROUGE

Marques de changement de parcours : Bouée JAUNE

Marques d'ARRIVEE: Bouée BLANCHE

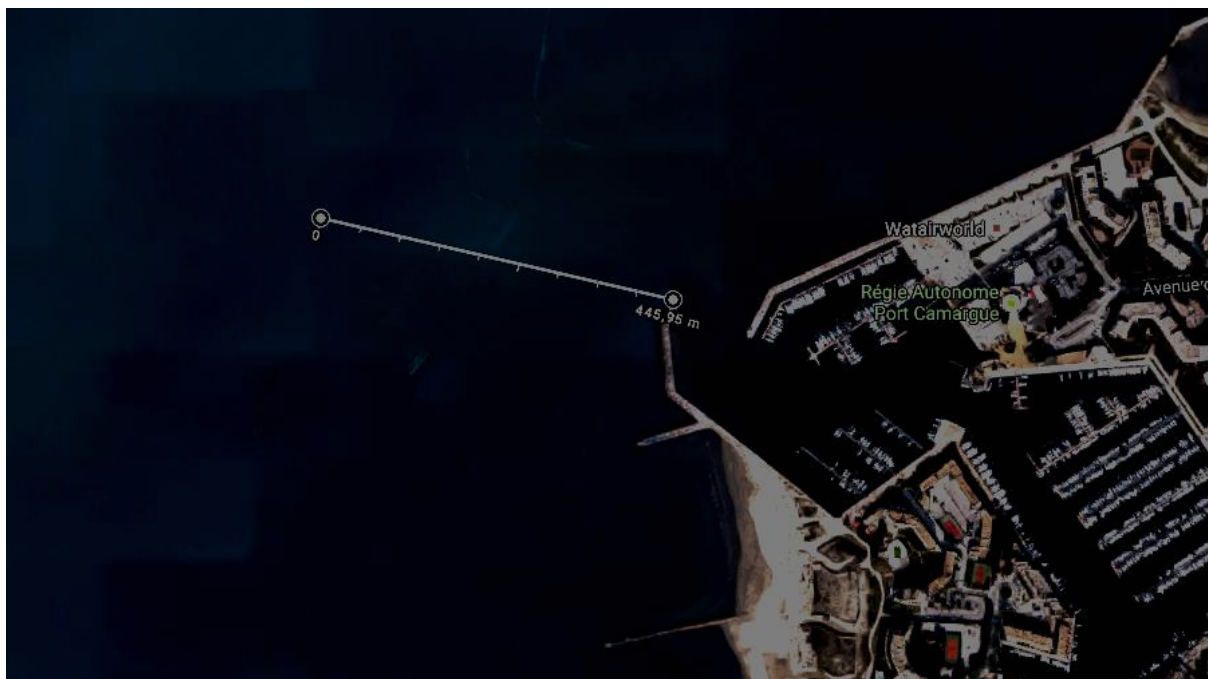
La ligne d'arrivée des petits parcours côtiers se situe à proximité de la dernière marque à contourner entre le bateau Comité et la bouée blanche.

La ligne d'arrivée pour les grands côtiers se situe entre la bouée rouge mouillée à ¼ de mille à l'ouest du feu vert entrée du Port:

43°31,3' N – 4°06,95' E et la digue SUD du port (feu vert de l'entrée du port)

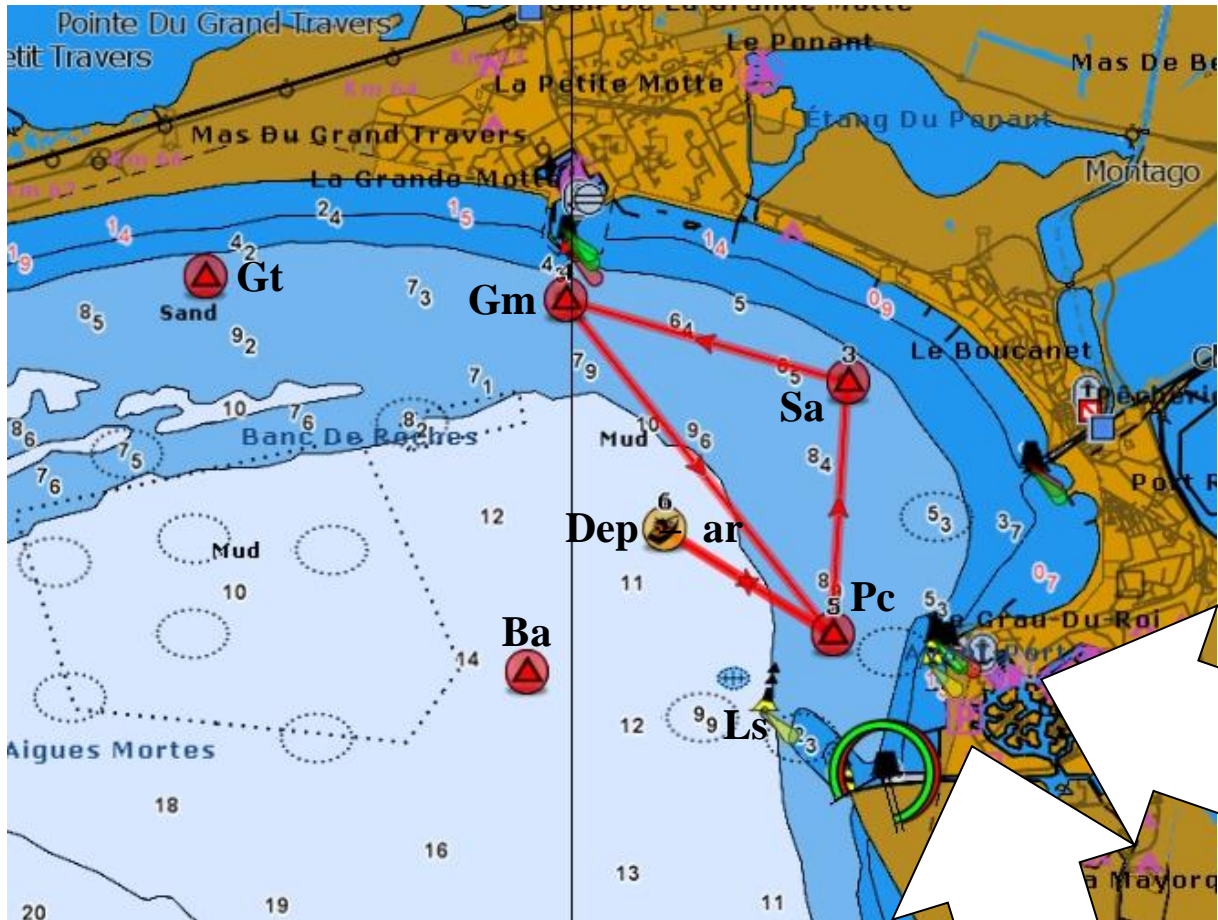
SUR L'ARRIVEE DU GRAND PARCOURS COTIER

Les concurrents devront prévenir le comité de course à environ 15 minutes avant leur heure prévue d'arrivée, s'identifier par leur nom ou leur numéro de voile en passant la ligne d'arrivée et noter leur heure GPS de passage.



PC (Bouée Port Camargue)	Bouée rouge 43°31,3' N – 4°06,6' E
GM (Bouée Grande Motte)	Bouée rouge 43°32,95' N – 4°04,8' E
GT (Bouée grand travers)	Bouée rouge 43°33' N – 4°02,5 E
SA (Bouée du Sanatorium)	Bouée rouge 43°32,5' N – 4°06,7' E
LS - Nord PC	marque cardinale 43°31' N – 4° 06,15' E
Ba – Bouée de la Baie d'Aigues Mortes	Bouée rouge 43°31,12' N – 04°04,6' E
ESPIQUETTE W	marque cardinale 43°29,2' N – et 4°06,3' E
SUD BARONNETS	marque cardinale 43°27,6' N – 4°08,8' E
EMISSAIRE de Montpellier (S)	marque spéciale 43°25,86' N – 3°58,11' E
EMISSAIRE de Montpellier (N)	marque spéciale 43°26,3' N – 3°57,8' E
EMISSAIRE de Montpellier (E)	marque spéciale 43°26,15' N – 3°58,17' E
EMISSAIRE de Montpellier (W)	marque spéciale 43°26' N – 3°57,76' E
ZONE CONCHYLICOLE W :	marque cardinale 43°26,8' N – 3°50,9' E
ZONE CONCHYLICOLE S :	marque cardinale 43°26,1' N – 3°51,4' E
ZONE CONCHYLICOLE E :	marque cardinale 43°27,5' N – 3°54,5' E
ZONE CONCHYLICOLE N :	marque cardinale 43°28,1' N – 3°53,9' E

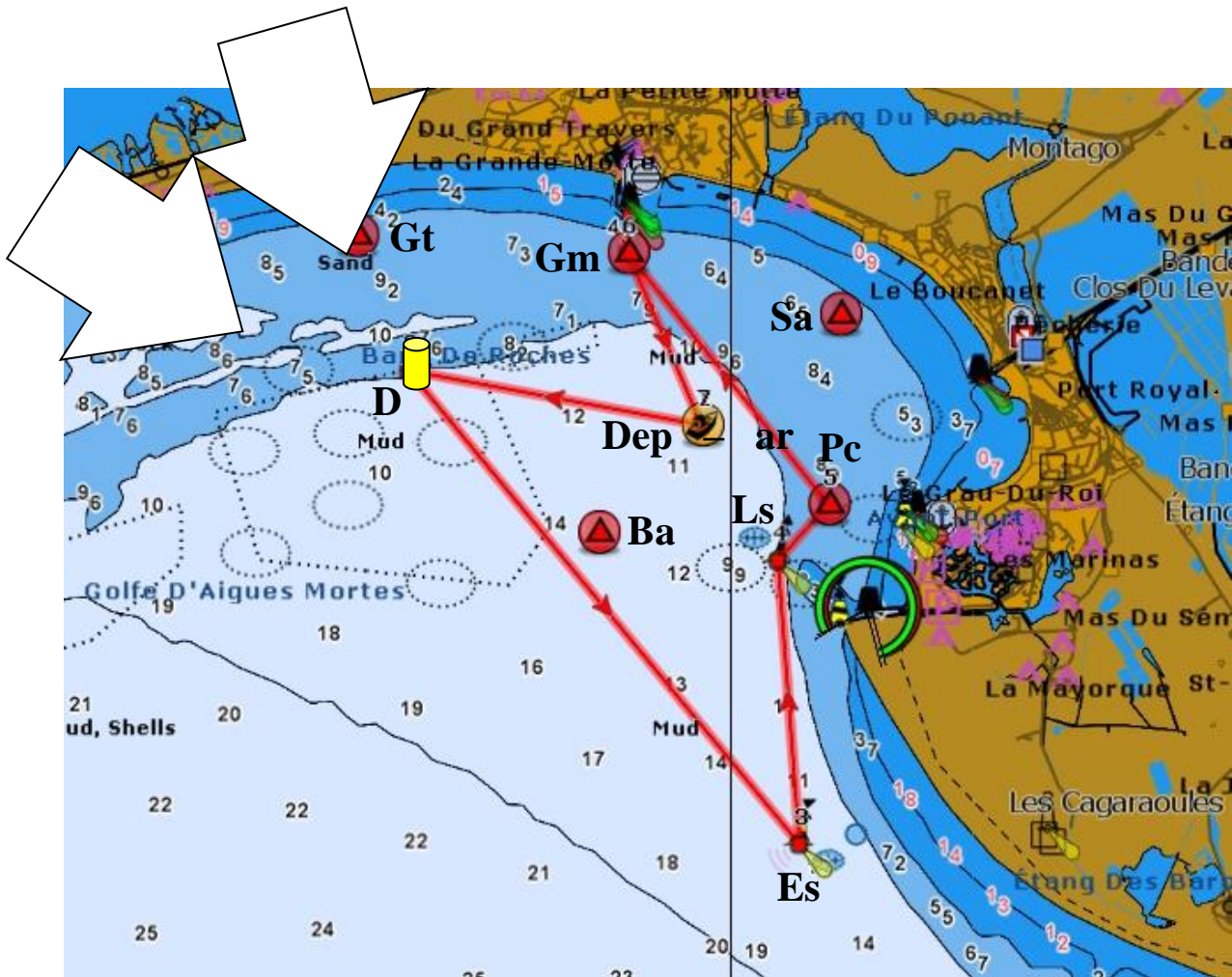
PARCOURS CÔTIER n°3



Parcours 3 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement éventuelle – **Pc** à bâbord – **Sa** à bâbord – **Gm** à bâbord – **Pc** à bâbord – **Dep** à bâbord – **Ar** Arrivée

Environ 8 milles

PARCOURS CÔTIER n°4



Parcours 4 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement – **Es** à bâbord – **Ls** à tribord – **Pc** à bâbord – **Gm** à bâbord – **Dep** à bâbord – **Ar** Arrivée

Environ 11 milles

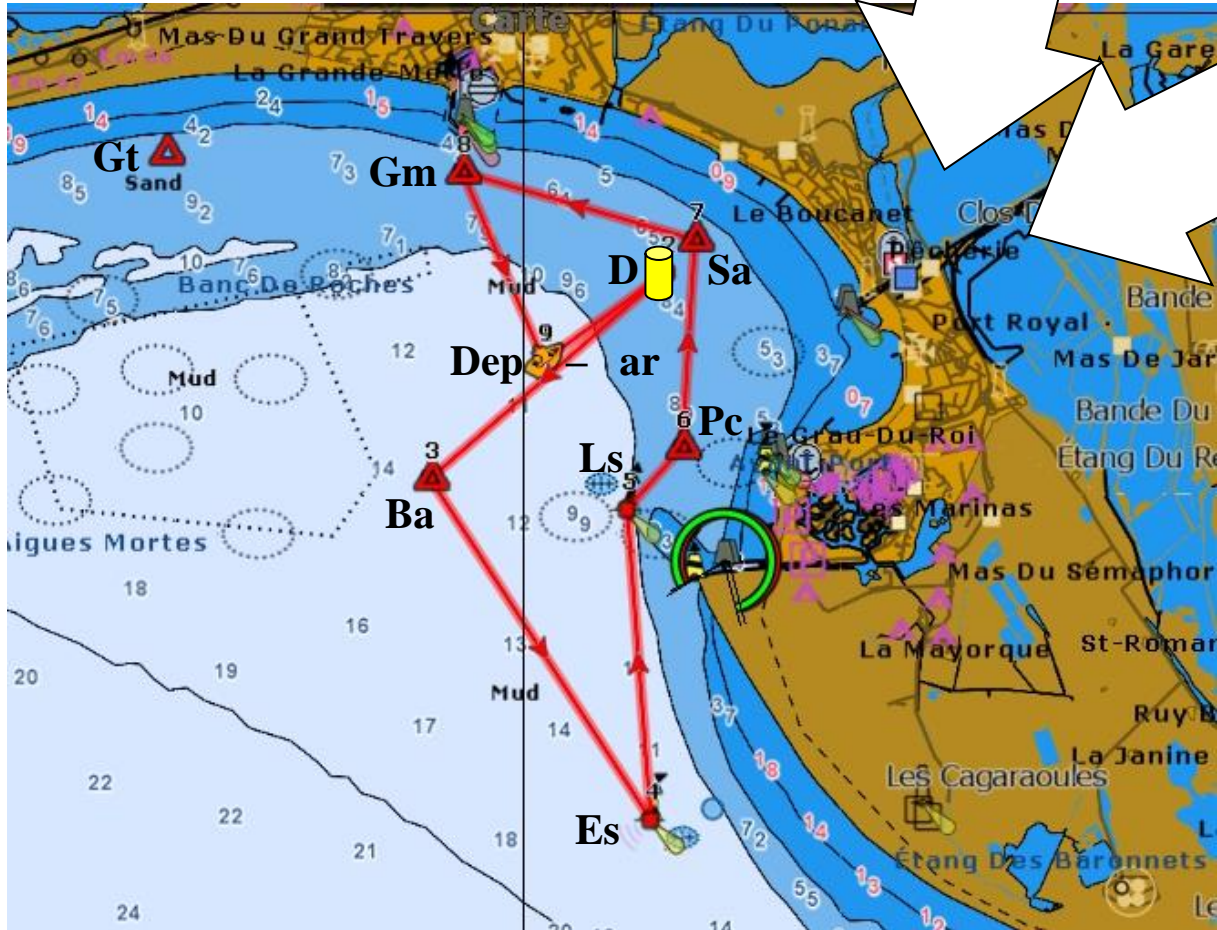
PARCOURS CÔTIER n°5



Parcours 5 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement éventuelle – **Sa** à bâbord – **Gm** à bâbord – **Ba** à bâbord – **Sa** à bâbord – **Dep** à bâbord – **Ar** Arrivée'

Environ 8 milles

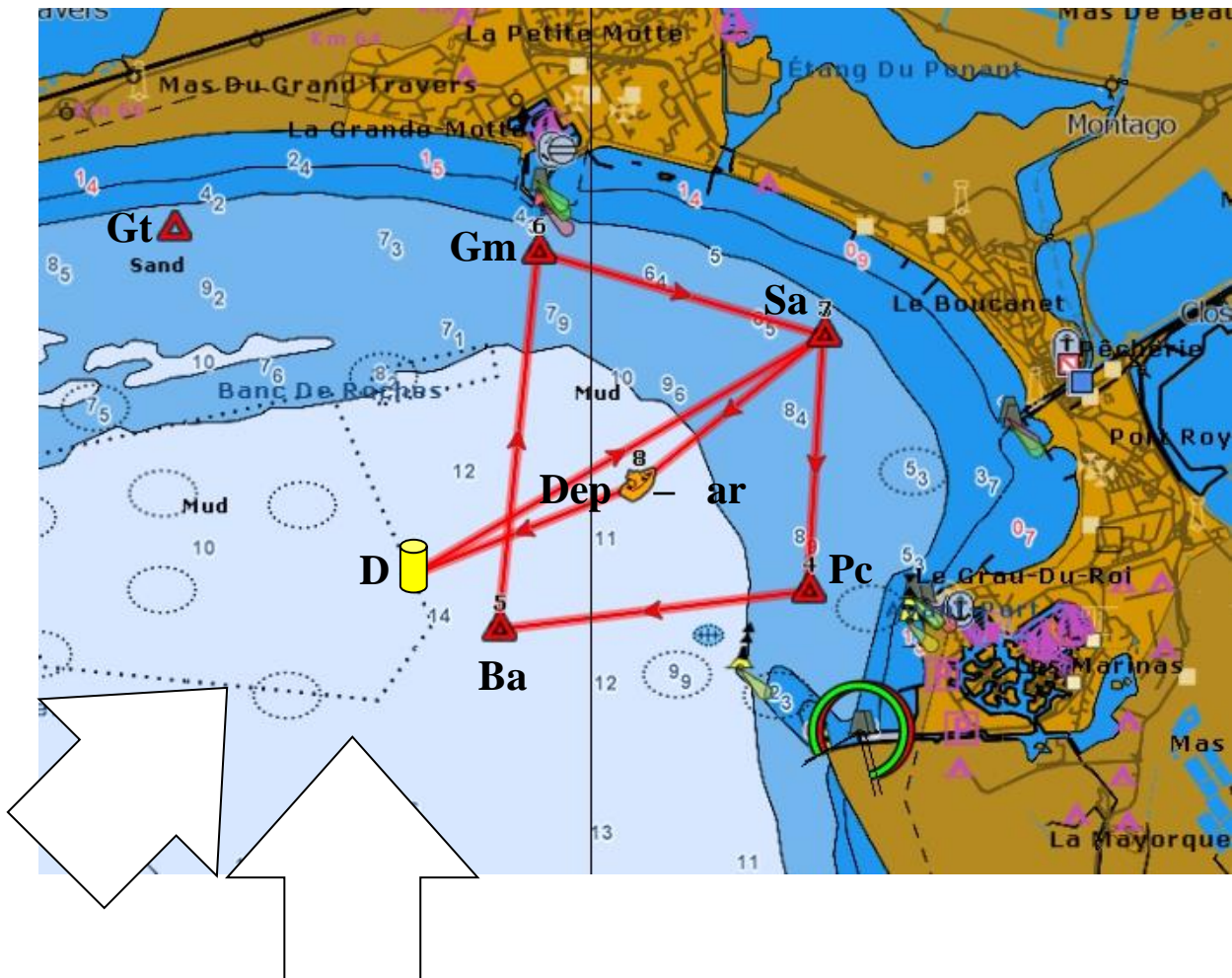
PARCOURS CÔTIER n°6



Parcours 6 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement – **Ba** à bâbord –
Es à bâbord – **Ls** à tribord – **Pc** à bâbord – **Sa** à bâbord – **Gm** à bâbord –
Dep à bâbord – **Ar** Arrivée

Environ 11 milles

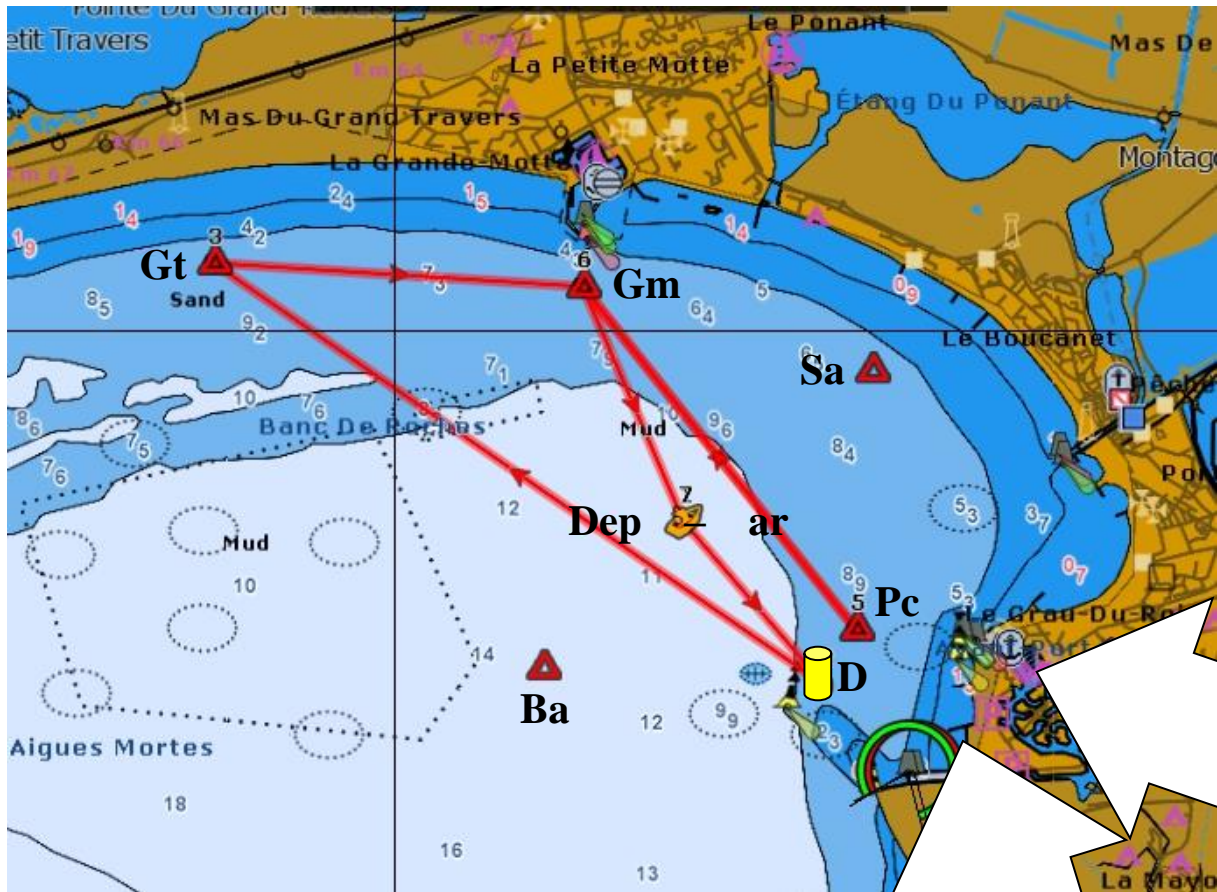
PARCOURS CÔTIER n°7



Parcours 7 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement – **Sa** à tribord –
Pc à tribord – **Ba** à tribord – **Gm** à tribord – **Sa** à tribord – **Dep** à tribord – **Ar** Arrivée

Environ 10 milles

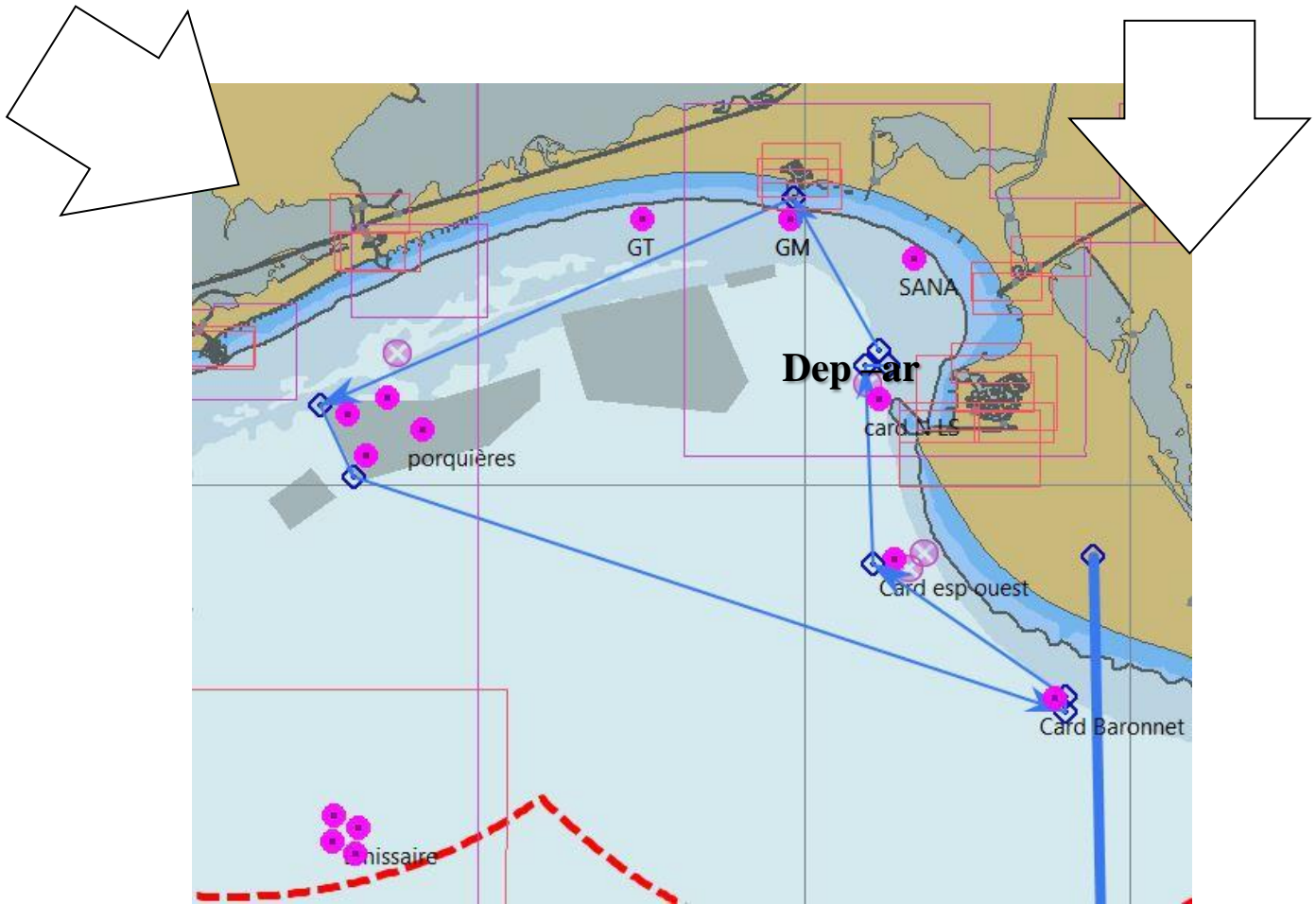
PARCOURS CÔTIER n°8



Parcours 8 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement – **Gt** à tribord –
Gm à tribord – **Pc** à tribord – **Gm** à tribord – **Dep** à tribord – **Ar** Arrivée

Environ 11 milles

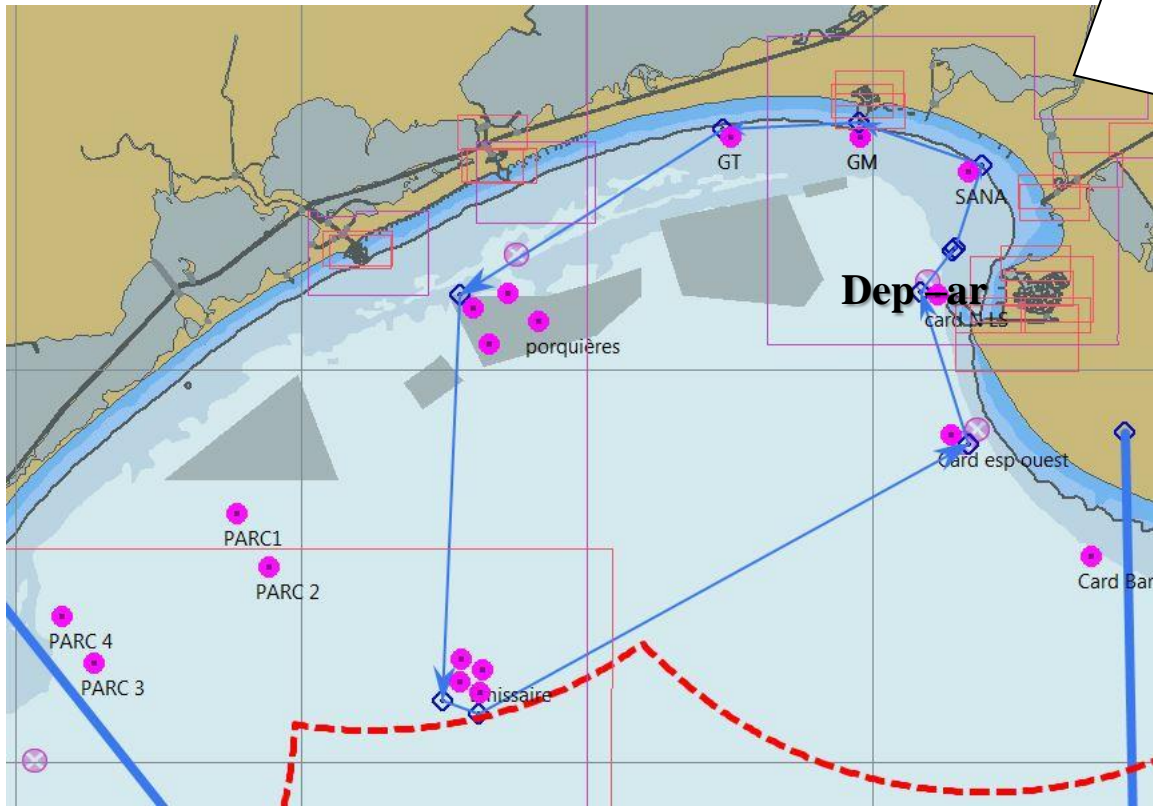
PARCOURS CÔTIER n°9



Parcours 9 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement éventuelle – **GM** à babord – **Cantonement des Porquières** à Babord, - **Cardinale des Baronnets** à Babord – **Cardinale Espiguette** à Tribord – **Cardinale LS** à tribord – **Ar** Arrivée

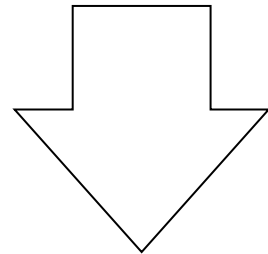
Environ 22 milles

PARCOURS CÔTIER n°10

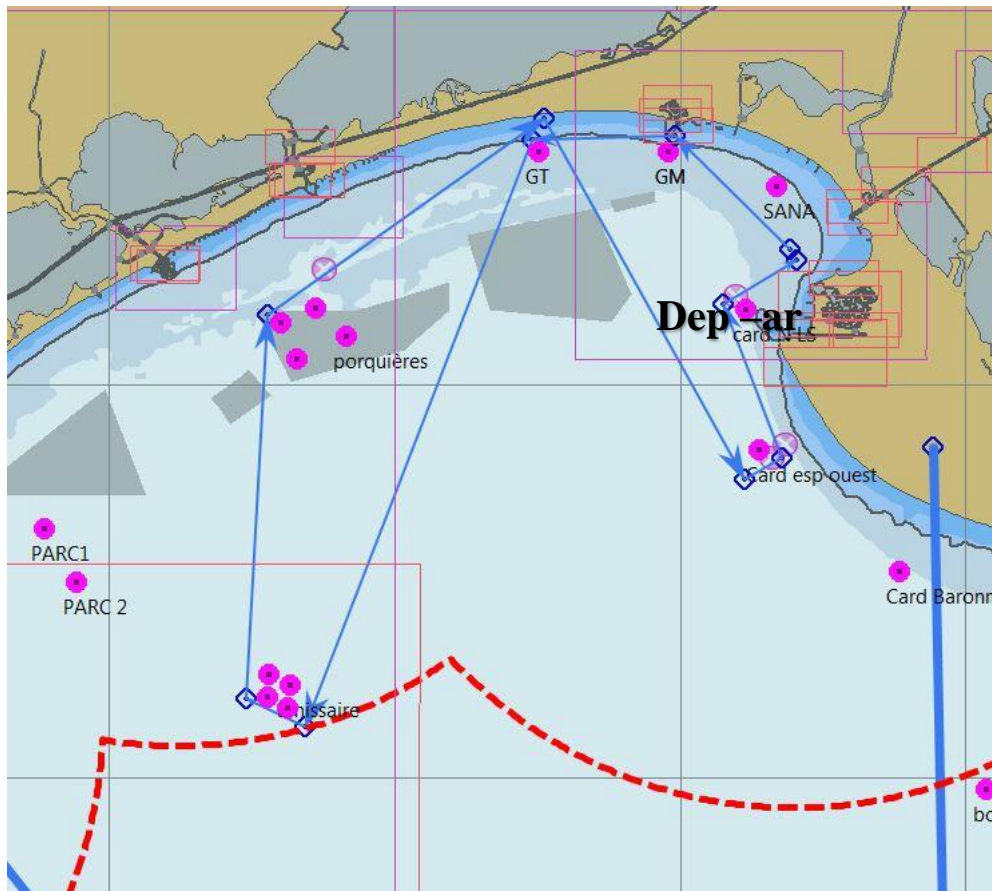


Parcours 10 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement éventuelle – **SANA** à babord -
GM à babord – **GT** à babord - **Cantonement de Porquières** à Babord, -
Emissaire de Montpellier à Babord – **Cardinale Espiguette** à Babord – **Cardinale**
LS à tribord – **Ar** Arrivée

Environ 24 milles



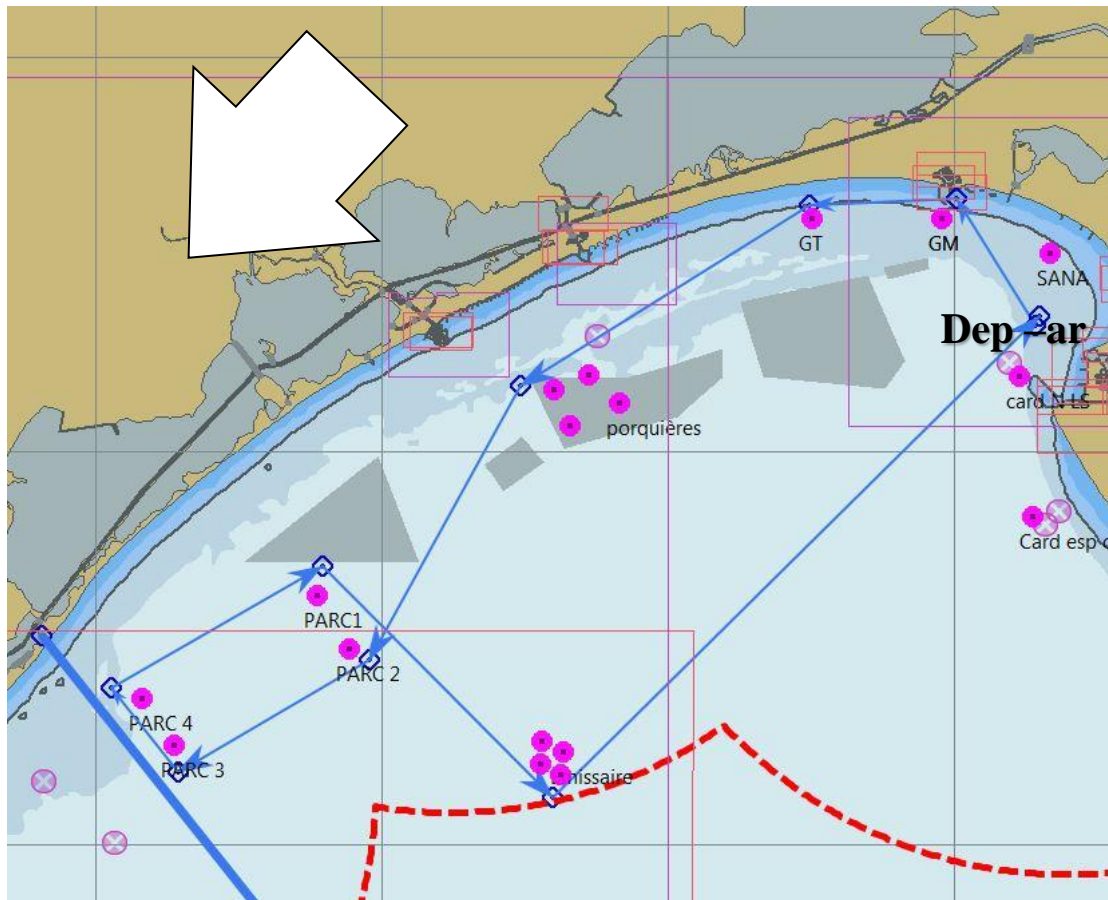
PARCOURS CÔTIER n°11



Parcours 11 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement éventuelle – **GM** à babord – **GT** à babord - **Emissaire de Montpellier** à tribord - **Cantonnement de Porquières** à tribord– **GT** à tribord - **Cardinale Espiguette** à Babord – **Cardinale LS** à tribord – **Ar** Arrivée

Environ 31 milles

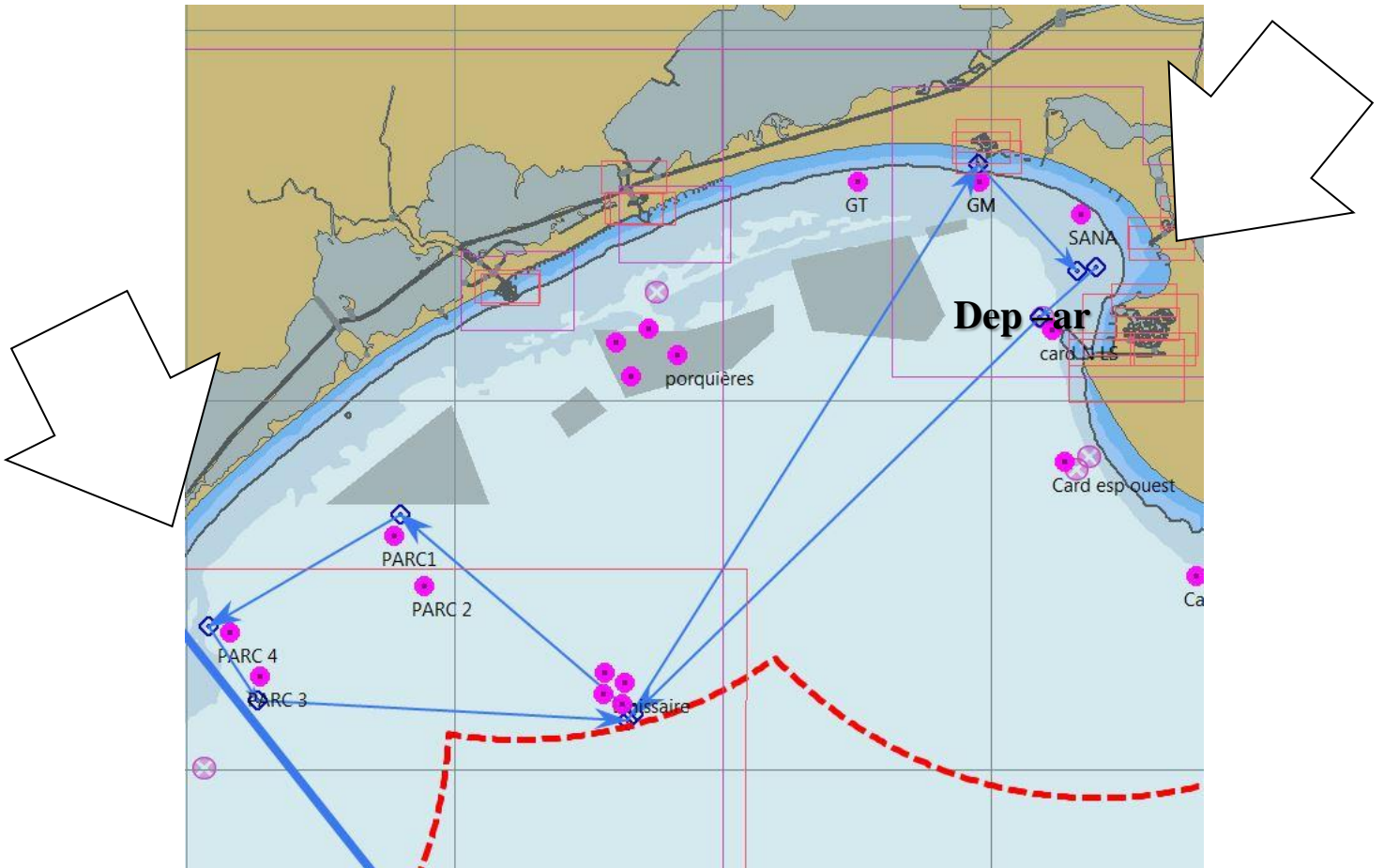
PARCOURS CÔTIER n°12



Parcours 12 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement éventuelle – **GM** à babord – **GT** à babord - **Cantonnement de Porquières** à babord – **Zone conchylicole** à tribord - **Emissaire de Montpellier** à babord – **Cardinale LS** à tribord – **Ar** Arrivée

Environ 32 milles

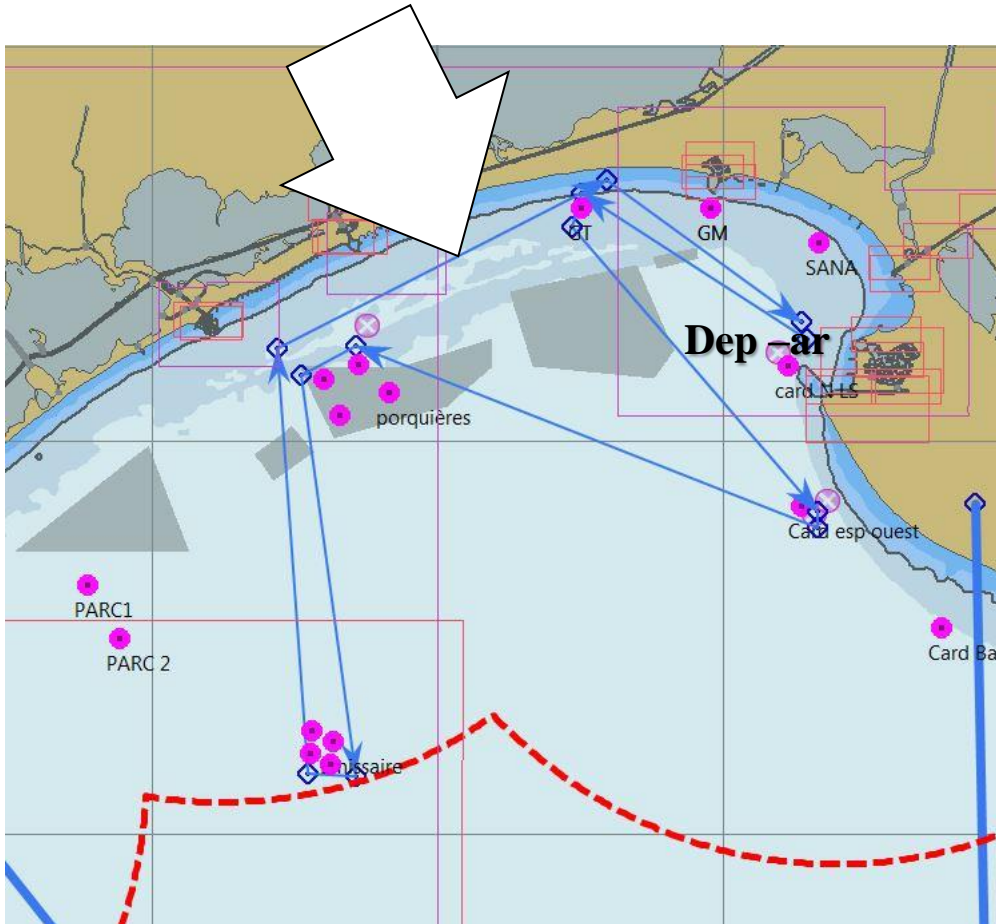
PARCOURS CÔTIER n°13



Parcours 13 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement éventuelle - **Emissaire de Montpellier** à tribord - **Zone conchylicole** à babord - **Emissaire de Montpellier** à babord - – **GM** à tribord– **Ar** Arrivée

Environ 33 milles

PARCOURS CÔTIER n°14

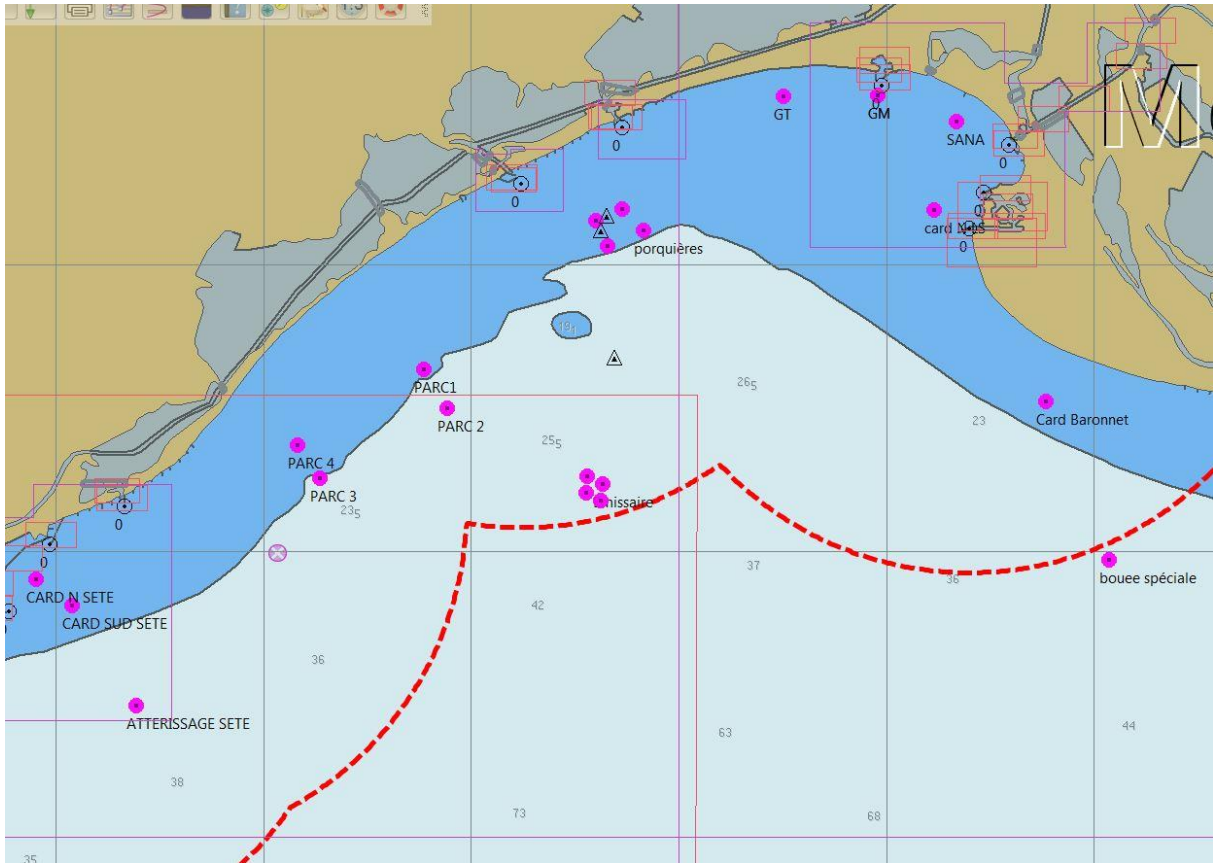


Parcours 14 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement éventuelle - **GT** à babord – **Cardinale Espiguette** à tribord - **Cantonement de Porquières** à babord
Emissaire de Montpellier à tribord - **Cantonement de Porquières** à tribord - **GT** à tribord– **Ar** Arrivée

Environ 35 milles

PARCOURS CÔTIER ou grand cotier n°15

A discrétion du comité de course

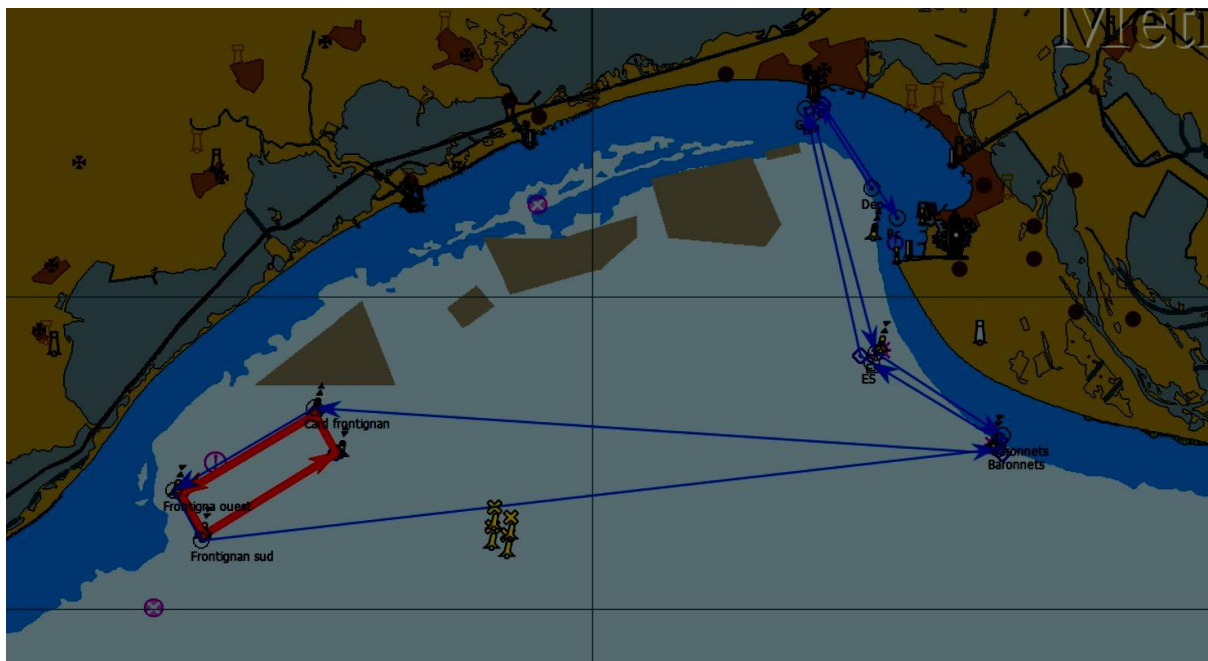


**PARCOURS Grand COTIER n°16
environ 49 MN**



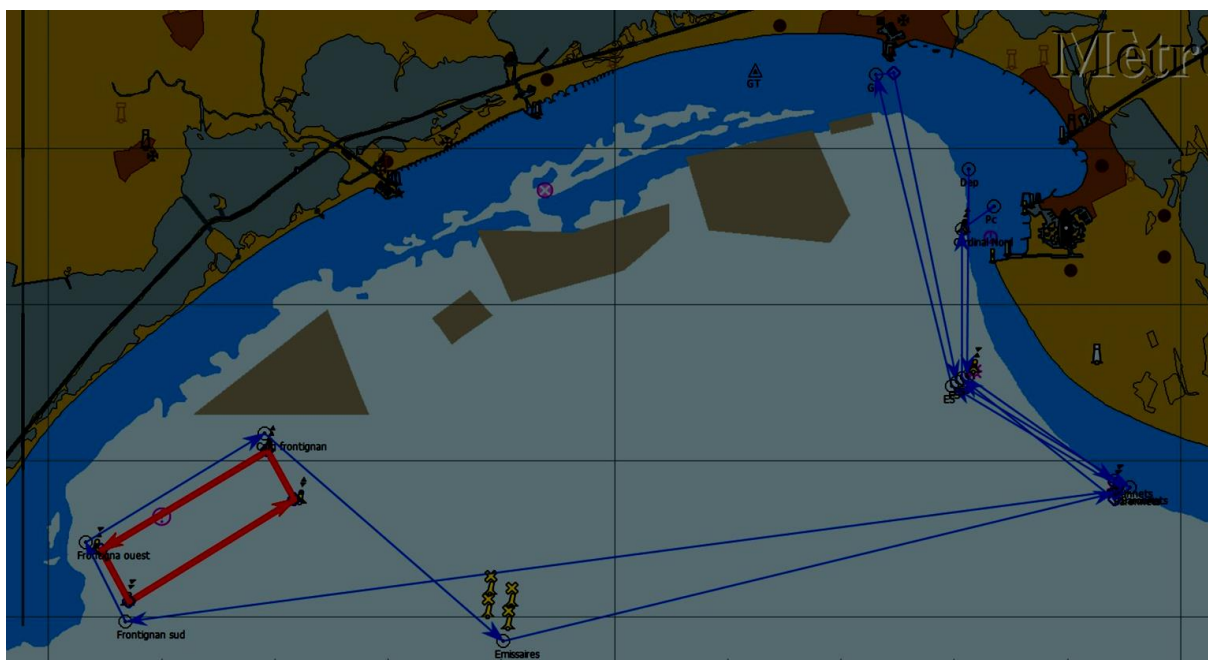
Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
Bouée GM	Bouée rouge à laisser à Bâbord
Cardinale Espiguette (ES)	A laisser à Tribord
Emissaires	Les 4 bouées spéciales à laisser à Tribord
Tour du parc Conchylicole	dans le sens anti-horaire
Emissaires	Les 4 bouées spéciales à laisser à Bâbord
Tour du parc Conchylicole	dans le sens horaire
Cardinale les Baronnets	A laisser à Bâbord
Cardinale Espiguette	A laisser à Tribord
Cardinale N PC	A laisser à Tribord
Arrivée	Entre bouée rouge mouillée à ¼ de mile à l'ouest du feu vert entrée du Port: 43°31,3' N – 4°06,95' E et la digue SUD du port (feu vert de l'entrée du port)

**PARCOURS Grand COTIER n°17
environ 43 MN**



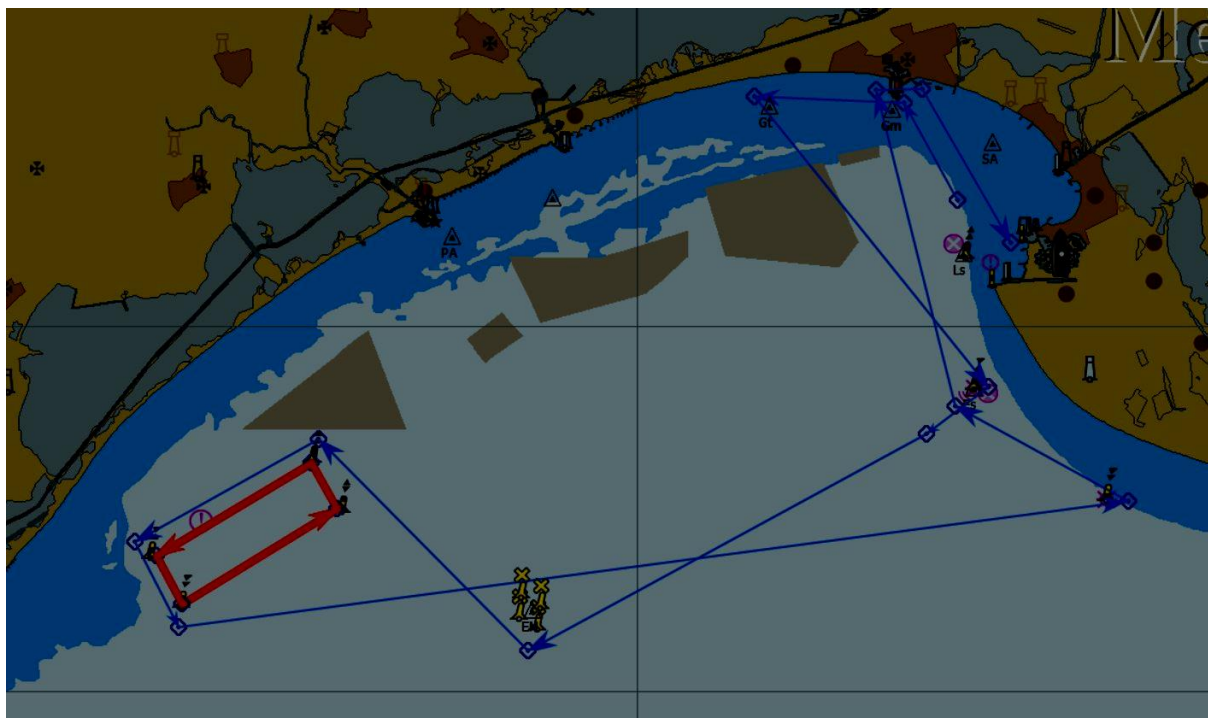
Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
Bouée GM	Bouée rouge à laisser à Bâbord
Cardinale Espiguette (ES)	A laisser à Bâbord
Cardinale les Baronnets	A laisser à Tribord
Tour du parc Conchylicole	Sens au choix de chaque bateau
Cardinale les Baronnets	A laisser à Bâbord
Cardinale Espiguette	A laisser à Tribord
Bouée GM	Bouée rouge à laisser à Tribord
Arrivée	Entre bouée rouge mouillée à ¼ de mile à l'ouest du feu vert entrée du Port: 43°31,3' N – 4°06,95' E et la digue SUD du port (feu vert de l'entrée du port)

**PARCOURS Grand COTIER n°18
environ 50 MN**



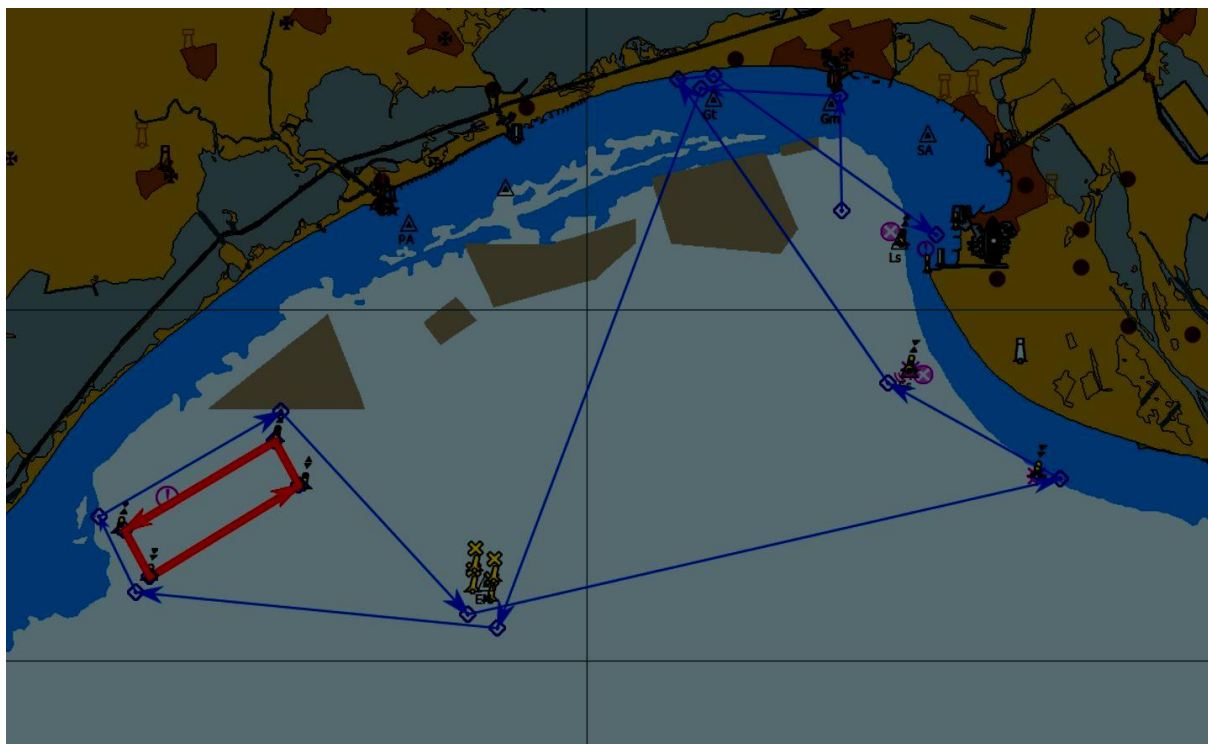
Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
Cardinale Espiguette (ES)	A laisser à Bâbord
Cardinale les Baronnets	A laisser à Tribord
Tour du parc Conchylicole	dans le sens horaire
Emissaire	Les 4 bouées spéciales à laisser à Bâbord
Cardinale les Baronnets	A laisser à Bâbord
Cardinale Espiguette	A laisser à Tribord
Bouée GM	Bouée rouge à laisser à Tribord
Cardinale Espiguette	A laisser à Bâbord
Cardinale les Baronnets	A laisser à Bâbord
Cardinale Espiguette	A laisser à tribord
Cardinale N PC	A laisser à Tribord
Arrivée	Entre bouée rouge mouillée à ¼ de mile à l'ouest du feu vert entrée du Port: 43°31,3' N – 4°06,95' E et la digue SUD du port (feu vert de l'entrée du port)

**PARCOURS Grand COTIER n°19
environ 43 MN**



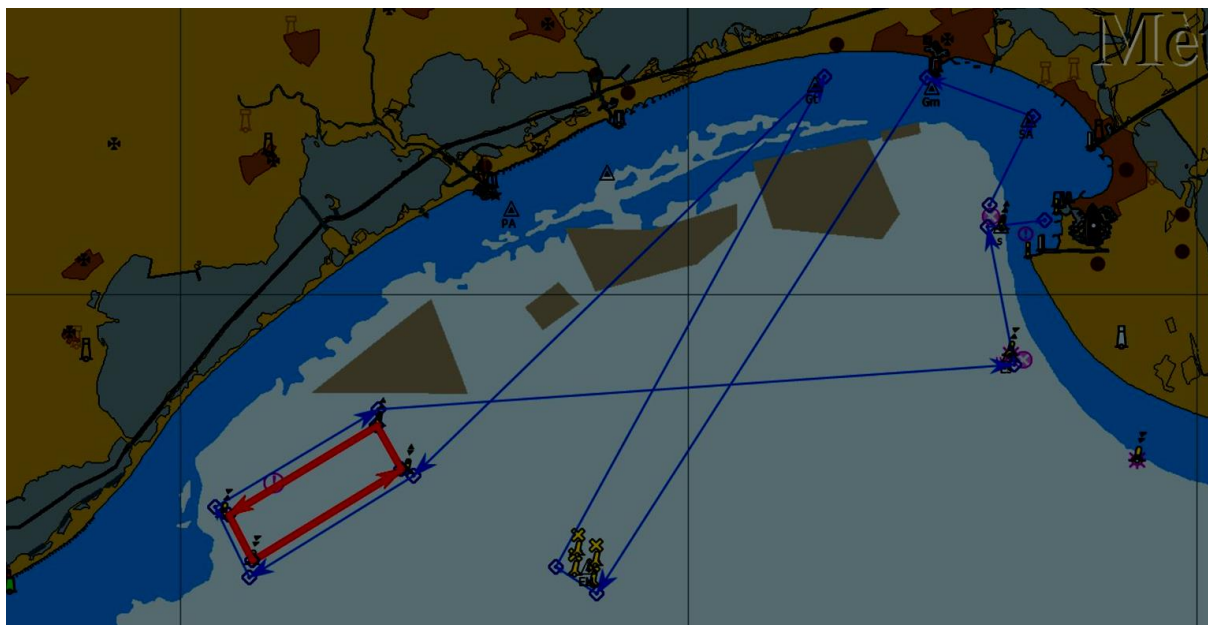
Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
GM	Bouée rouge à laisser à Bâbord
GT	Bouée rouge à laisser à Bâbord
Cardinale Espiguette	A laisser à Tribord
Emissaire	Les 4 bouées spéciales à laisser à tribord
Tour du parc Conchylicole	dans le sens anti-horaire
Cardinale les Baronnetts	A laisser à Bâbord
Cardinale Espiguette	A laisser à Tribord
GM	A laisser à Tribord
Arrivée	Entre bouée rouge mouillée à ¼ de mile à l'ouest du feu vert entrée du Port: 43°31,3' N – 4°06,95' E et la digue SUD du port (feu vert de l'entrée du port)

**PARCOURS Grand COTIER n°20
environ 42 MN**



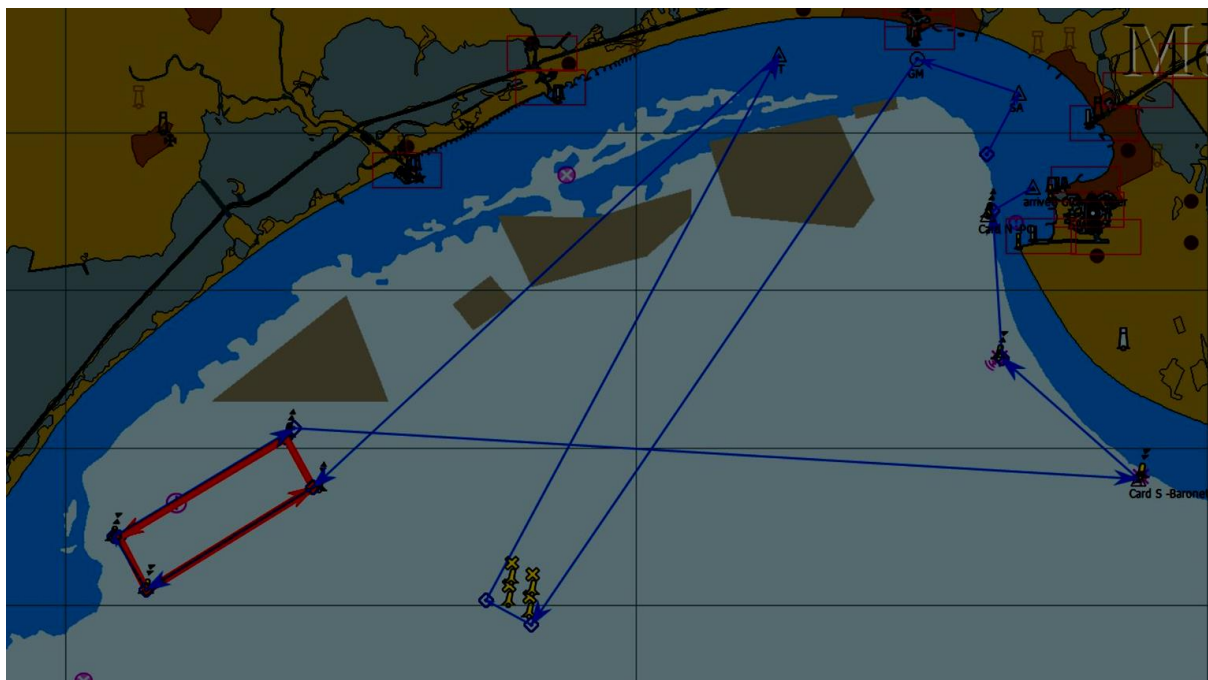
Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
GM	Bouée rouge à laisser à Bâbord
GT	Bouée rouge à laisser à Bâbord
Emissaire	Les 4 bouées spéciales à laisser à Tribord
Tour du parc Conchylicole	dans le sens horaire
Emissaire	Les 4 bouées spéciales à laisser à Bâbord
Cardinale les Baronnets	A laisser à Bâbord
Cardinale Espiguette	A laisser à Tribord
GT	Bouée rouge à laisser à Tribord
GM	Bouée rouge à laisser à Tribord
Arrivée	Entre bouée rouge mouillée à ¼ de mile à l'ouest du feu vert entrée du Port: 43°31,3' N – 4°06,95' E et la digue SUD du port (feu vert de l'entrée du port)

**PARCOURS Grand COTIER n°21
environ 45 MN**



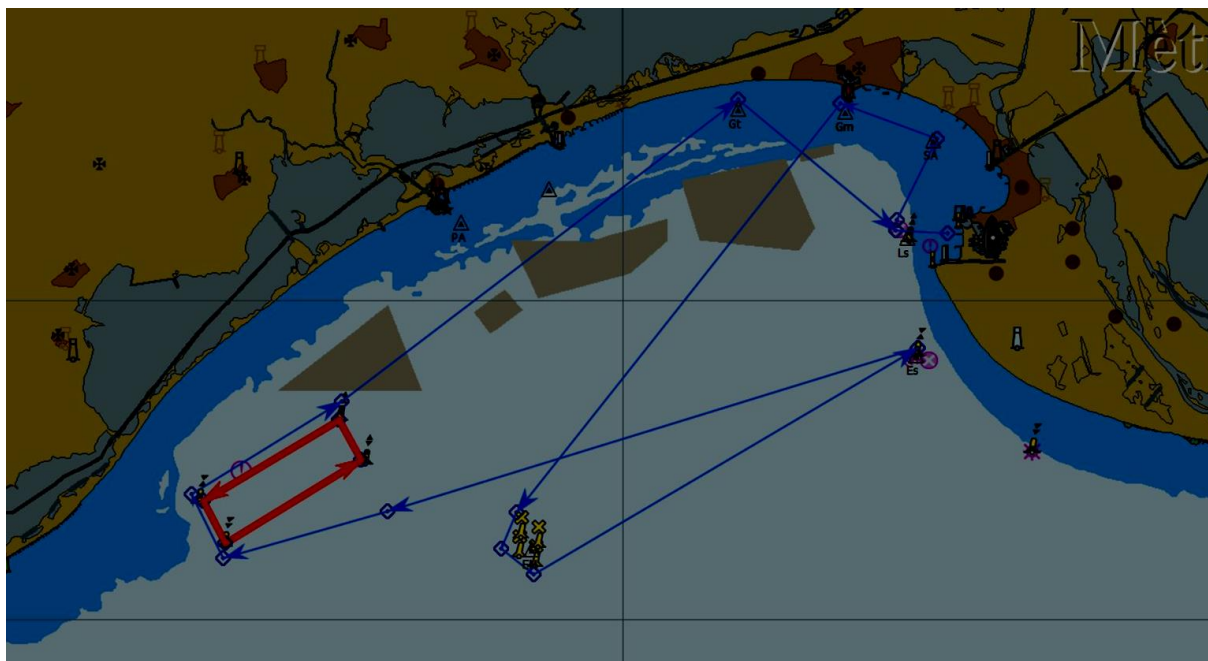
Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
SA	Bouée rouge à laisser à Bâbord
GM	Bouée rouge à laisser à Bâbord
Emissaire	Les 4 bouées spéciales à laisser à Tribord
GT	Bouée rouge à laisser à Bâbord
Tour du parc Conchylicole	dans le sens horaire
Cardinale Espiguettes	A laisser à Bâbord
Cardinale N PC	A laisser à Tribord
Arrivée	Entre bouée rouge mouillée à ¼ de mile à l'ouest du feu vert entrée du Port: 43°31,3' N – 4°06,95' E et la digue SUD du port (feu vert de l'entrée du port)

**PARCOURS Grand COTIER n°22
environ 49 MN**



Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
SA	Bouée rouge à laisser à Bâbord
GM	Bouée rouge à laisser à Bâbord
Emissaire	Les 4 bouées spéciales à laisser à Tribord
GT	Bouée rouge à laisser à Bâbord
Tour du parc Conchylicole	dans le sens horaire
Cardinale les Baronnets	A laisser à Bâbord
Cardinale Espiguette	A laisser à Tribord
Cardinale N PC	A laisser à Tribord
Arrivée	Entre bouée rouge mouillée à ¼ de mile à l'ouest du feu vert entrée du Port: 43°31,3' N – 4°06,95' E et la digue SUD du port (feu vert de l'entrée du port)

**PARCOURS Grand COTIER n°23
environ 45 MN**



Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
SA	Bouée rouge à laisser à Bâbord
GM	Bouée rouge à laisser à Bâbord
Emissaire	Les 4 bouées spéciales à laisser à Bâbord
Cardinale Espiguette	A laisser à Bâbord
Tour du parc Conchylicole	dans le sens horaire
GT	Bouée rouge à laisser à Tribord
Arrivée	Entre bouée rouge mouillée à ¼ de mile à l'ouest du feu vert entrée du Port: 43°31,3' N – 4°06,95' E et la digue SUD du port (feu vert de l'entrée du port)